Concours international de POÉSIE en langue française

ouvert aux jeunes de 9 à 25 ans

DU 25 SEPTEMBRE 2019
au 08 FEVRIER 2020

Thème 2020

La planète, aujourd'hui et demain ?

DES MOTS POUR NOTRE TERRE

Organisé par le Centre pour l'UNESCO Louis François
http://centre-unesco-troyes.com
https://www.facebook.com/centre.unesco.troyes

Centre pour l'UNESCO Louis François
TROYES - FRANCE

grana communication

Concours international de poésie en langue française « Des mots pour notre terre »

Thème 2020

« La planète, aujourd'hui… et demain ? »

De quelles couleurs sera notre planète ?

Ronde et bleue, une planète en danger.
Du vert, du bleu, une planète à sauver.
Depuis plus de 100 ans nous nous inquiétons du sort de notre planète. La consommation sans limite de ses ressources met en péril la vie sur la terre.

Les glaces fondent, des espèces disparaissent, les inondations et les tremblements de terre transforment la vie sur la terre et menacent son existence… la planète que nous connaissons gardera-t-elle ses couleurs ?

Que peut faire chacun de nous pour la préserver ?

Agissons ensemble ! de notre action aujourd'hui dépendront les couleurs de notre planète demain.

Règlement

ARTICLE 1 : ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

Le Centre pour l'UNESCO Louis François organise un Concours international de poésie en langue française gratuit. « Des Mots pour notre Terre » se veut une célébration de la nature, de sa richesse et de sa fragilité. Il cherche à sensibiliser les jeunes aux enjeux du changement climatique et au développement durable.

Les poèmes seront adressés, **avant le 08 février 2020 minuit**, par voie électronique et en format PDF, uniquement à l'adresse suivante : cpi@centre-unesco-troyes.org

ARTICLE 2 : THÈME ET OBJET DU CONCOURS

Le thème choisi pour l'année en cours est :
« La planète, aujourd'hui… et demain ? »
Le principe est de rédiger un poème en langue française, en vers ou en prose, sur le thème proposé.
À travers leur poème, les participants au concours exprimeront leur sensibilité à la richesse du monde naturel, conformément à l'objectif de préservation poursuivi par l'UNESCO.
Ils démontreront leur amour de la nature et leur attachement à la notion de développement durable et de préservation de la planète.

Tous les poèmes reçus, primés ou non, demeurent la propriété du Centre pour l'UNESCO Louis François.
Ce dernier se réserve le droit de les exploiter à toutes fins utiles dans le cadre de ses activités artistiques et culturelles. Le Centre s'engage à conserver toutes les participations du Concours international de poésie en langue française, afin d'inscrire l'enfance et la jeunesse dans la mémoire de l'humanité.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux jeunes du monde entier de 9 à 25 ans, que leur langue maternelle soit ou non le français, et comprend quatre catégories: 9-12 ans, 13-15 ans, 16-18 ans, 19-25 ans. La création pourra être à titre individuel ou collectif. Dans la limite d'**un seul poème par participant ou par collectif.**

Chaque participant veillera à présenter une œuvre inédite dans le respect du droit d'auteur.
La forme du poème, le nombre de vers et de strophes, sont libres mais la taille du poème ne devra pas excéder **une page de format A4.**

Le haïku peut être utilisé à condition de respecter sa composition.

Les calligrammes sont acceptés s'ils sont accompagnés d'une copie du poème écrit sous forme de texte classique.

Le poème peut être illustré, si l'illustration n'affecte pas sa lisibilité.

A chaque poème devra obligatoirement être joint l'étiquette réponse, correctement remplie en majuscules.

Dans le cas d'une participation en milieu scolaire, le nom de l'établissement, son adresse, la classe, le nom de l'enseignant responsable et une adresse électronique devront également être renseignés.

Toute production ne respectant pas les conditions de participation (langue française, thème, format du poème, lisibilité...) sera éliminée d'office.

ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION

Le jury, composé de représentants du Centre pour l'UNESCO, de professionnels d'horizons culturels divers, procédera à la sélection des poèmes lauréats selon les critères suivants : respect du thème, structuration, musicalité, maîtrise de la langue française et sensibilité.
Selon une procédure qui lui appartient en propre, le jury sous la responsabilité de son référent, établira un classement. Le classement établi est souverain, définitif et sans appel.

ARTICLE 5 : PRIX

Les lauréats seront récompensés indépendamment de leur nationalité.
Les 3 premiers prix de chaque catégorie se verront remettre une médaille (plaquée or, plaquée argent et bronze massif) et un diplôme d'honneur nominatif.
Tous les autres lauréats seront récompensés par une médaille en bronze massif sous écrin.
Un diplôme d'honneur sera remis à chacun des lauréats mentionnant la place remportée dans le concours. Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

ARTICLE 6 : EXPOSITION DES POÈMES

Tous les lauréats seront exposés lors de la manifestation internationale « Graines d'artistes du monde entier ®» à l'espace Argence de Troyes du 12 au 16 mai 2020.

ARTICLE 7 : ANNONCE DES RÉSULTATS

Les lauréats seront informés par mail.
La liste des lauréats sera publiée le 22 avril 2020, Journée mondiale de la Terre, sur notre page Facebook (https://www.facebook.com/centre.unesco.troyes) ainsi que sur notre site internet (http://centre-unesco-troyes.org).

ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

Les lauréats présents se verront remettre leurs récompenses durant la cérémonie de remise des prix qui aura lieu le samedi 16 mai 2020 lors de la rencontre internationale d'arts pour la jeunesse : "Graines d'artistes du monde entier®" à Troyes.

Dans le cas où le lauréat ne peut être présent, le prix sera expédié par voie postale à l'adresse indiquée sur l'étiquette réponse.
Le Centre pour l'UNESCO ne pourra être tenu responsable du suivi ou du devenir du colis, ni en cas de perte, vol ou dégradation du colis (médaille/ diplôme) ; il ne pourra remplacer ni compenser la perte à ce vol / perte / dégradation. Chaque médaille et diplôme sont réalisés en un seul et unique exemplaire.

ARTICLE 9: EXCLUSIONS

Chaque participant s'engage à ne pas envoyer de contrefaçons ou plagiat.

Ce règlement est définitif et ne fera l'objet d'aucun recours, appel ou poursuites que ce soient, ni par les établissements scolaires, ni par les auteurs.

Retour en images de la remise de prix à Troyes en mai 2018

Madame Coulibaly
Représentante du groupe scolaire Saint Louis
Yopougon, Côte d'Ivoire.

Mélodie LECLERC, 6e Prix Cat. 13-15 ans,
BELGIQUE.

Médaille d'or du
Centre pour l'UNESCO Louis François

Le Centre s'engage à conserver toutes les participations du Concours International de Poésie en langue française.